

**Bail de verger cidricole
Barème locatif 2023/2024**

En application de l'arrêté préfectoral du 5 juillet 1991 fixant le bail type pour les vergers cidricoles basse-tige

Si les pommiers sont financés et plantés par le bailleur : majoration du fermage

âge du verger	moins de 5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	de 11 à 20 ans
majoration en tonnes de pommes/ha	0	1	1,5	2	2,5	3	3,5
majoration en euros/ha	0	154	231	308	385	462	539

Ces valeurs s'ajoutent à la valeur locative de la terre

Si les pommiers sont financés par le preneur : pas de majoration de fermage

Valeur actualisée de la tonne de pommes dans le cadre du statut du fermage

Indice des fermages		Valeur en euros
au 01/10/2022	110,26	146
du 01/10/2023 au 30/09/2024	116,46	154